

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1178**19 novembre 2004****SOMMAIRE**

A.D. Strategy S.A., Esch-sur-Alzette	56512	Franciacorta Property Management S.A., Luxem- bourg	56499
A.D. Strategy S.A., Esch-sur-Alzette	56513	G.I.T. S.A., Luxembourg	56523
A.F.E. S.A., Münsbach	56521	G.I.T. S.A., Luxembourg	56523
A.I. Asesoria de Inversiones S.A., Luxembourg . . .	56514	General Invest Immo S.A., Luxembourg	56535
A.J.P.L. Constructions, S.à r.l., Howald	56532	General Key Holding S.A., Luxembourg	56502
A.L.S.A., ADIG-Investment Luxemburg S.A., Lu- xembourg	56511	Granello S.A., Luxembourg	56523
Adlerfinanz S.A., Luxembourg	56518	Haardwand, S.à r.l., Rumlange	56526
Adlerfinanz S.A., Luxembourg	56518	Holgard S.A., Luxembourg	56525
Aéro Facilities International S.A., Luxembourg . . .	56526	Imovestlux, S.à r.l., Luxembourg	56542
Alliance Resources S.A., Luxembourg	56516	Imovestlux, S.à r.l., Luxembourg	56542
Arroba S.A., Luxembourg	56513	IRL S.A., Luxembourg	56543
Asist, S.à r.l., Grevemacher	56515	Kordy S.A., Luxembourg	56524
Atlantica Yacht Insurance, S.à r.l., Luxembourg . .	56527	Limpertsberg Conseils, S.à r.l., Luxembourg	56541
Barcafé S.A., Luxembourg	56511	Lola S.A.H.	56522
Beim Burg, G.m.b.H., Eschweiler	56544	Lola S.A.H., Münsbach	56522
Birdie Investment Participation S.A., Niederanven	56537	Lola S.A.H., Münsbach	56522
Biscarrosse Holding S.A., Luxembourg	56519	Luckerath S.A.H., Luxembourg	56522
Biscarrosse Holding S.A., Luxembourg	56519	Lux Jardinage, S.à r.l., Schengen	56499
Brickedge Holding S.A., Luxembourg	56524	Luxtech, S.à r.l., Luxembourg	56516
Cantor Management International S.A., Luxem- bourg	56525	Meltemi Investments S.A., Luxembourg	56518
CERE Coinvest Finance, S.à r.l., Luxembourg	56515	Nego Direct S.A., Luxembourg	56516
Cobelpin S.A., Luxembourg	56526	Nic Schilling et Fils, S.à r.l., Fischbach/Clervaux . .	56531
Cogefilux S.A., Lannen	56541	Nic Schilling et Fils, S.à r.l., Fischbach/Clervaux . .	56531
Cogelo S.A., Luxembourg	56510	Noramco International, S.à r.l., Christnach	56541
Crucible S.A., Luxembourg	56537	Nori S.A., Luxembourg	56512
Cum Laude S.A., Luxembourg	56525	NPI (Services), S.à r.l., Luxembourg	56517
Donifix, S.à r.l., Luxembourg	56514	NPI (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	56518
Elbalux Holding S.A.	56517	PBS Investments S.A., Luxembourg	56520
Elbalux Holding S.A., Münsbach	56517	Pitt's Shop, S.à r.l., Echternach	56544
Elbalux Holding S.A., Münsbach	56517	Polite S.A., Luxembourg	56523
Erre Nove S.A., Luxembourg	56533	Polyval Holding S.A., Luxembourg	56519
Erre Nove S.A., Luxembourg	56533	Polyval Holding S.A., Luxembourg	56519
Euredis S.A., Luxembourg	56525	Portugalia, S.à r.l., Tétange	56498
Fargo Investment Holdings S.A., Luxembourg	56498	Potpourri, S.à r.l., Schouweiler	56534
Fegon S.A., Luxembourg	56527	Potpourri, S.à r.l., Schouweiler	56534
Fegon S.A., Luxembourg	56527	Procurium International, S.à r.l., Luxembourg . . .	56534
Fermetures International S.A., Luxembourg	56520	Proflex S.A., Troisvierges	56498
Finmek International S.A., Luxembourg	56524	ProLogis Poland II, S.à r.l., Luxembourg	56543
		ProLogis Poland II, S.à r.l., Luxembourg	56543

R.N. Express Line S.A., Luxembourg	56521	Shannon Investments S.A., Luxembourg	56521
R.N. Express Line S.A., Luxembourg	56521	Siref S.A., Luxembourg	56524
Relan Holding S.A., Luxembourg	56520	SSCV Investments, S.à r.l., Luxembourg	56503
Relan Holding S.A., Luxembourg	56520	Tarkett Sommer Luxembourg S.A., Lentzweiler .	56543
San Lorenzo Citrus, S.à r.l., Echternach	56544	Tchilus S.A., Luxembourg	56525
Sensient Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	56541	Waplinvest S.A.H., Luxembourg	56526
Settebello, S.à r.l., Echternach	56544	Worldwide Industrial, S.à r.l., Luxembourg	56541
		Zeus Property Investment S.A., Luxembourg	56514

PROFILEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 4A, Z.I. in den Allern.
R. C. Diekirch B 4.886.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 3 septembre 2003 que:

1. Monsieur Manfred Backes, ingénieur, demeurant à Amel (B) a été réélu aux fonctions d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 septembre 2003.

Pour la société
COFINOR S.A.
Un mandataire
Signature

Enregistré à Diekirch, le 10 septembre 2004, réf. DSO-AU00038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(903063.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

PORTUGALIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3780 Tétange, 55/57, rue des Légionnaires.
R. C. Luxembourg B 82.412.

Le bilan au 30 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 6 septembre 2004, réf. DSO-AU00010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 septembre 2004.

Pour la société
COFINOR S.A.
Un mandataire
Signature

(076463.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

FARGO INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 32.866.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 14 septembre à 14.30 heures

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:
128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076422.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

LUX JARDINAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 110, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 85.408.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 13 septembre 2004.

Pour LUX JARDINAGE, S.à r.l.

INTERNATIONAL CONSULTING WORLDWIDE, S.à r.l.

Signature

(076048.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

FRANCIACORTA PROPERTY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 102.990.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Ont comparu:

1. SEMERARO REAL ESTATE LUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 24 août 2004.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Reno Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 25 août 2004.

3. Monsieur Reno Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FRANCIACORTA PROPERTY MANAGEMENT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'investissement et à l'acquisition de biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger, à leur exploitation et à leur mise en valeur sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 32.000 (trente-deux mille euros) représenté par 3.200 (trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 août 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocable par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 3.200 (trois mille deux cents) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. SEMERARO REAL ESTATE LUX S.A., préqualifiée	3.198	31.980
2. M. John Seil, prénommé.	1	10
3. M. Reno Tonelli, prénommé	1	10
Totaux:	3.200	32.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 32.000 (trente-deux mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.470,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

3. Monsieur Reno Tonelli, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (FO), Italie, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur John Seil, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., société anonyme ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R. C. Luxembourg B n° 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Uhl, R. Tonelli, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, vol. 144S, fol. 100, case 12. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

J. Delvaux.

(076866.3/208/213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

GENERAL KEY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 91.997.

Par lettre en date du 30 août 2004 adressée à la société, Monsieur Louis Paul Grenier a donné sa démission avec effet immédiat de son mandat d'administrateur.

R. Lutgen

Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076009.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SSCV INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 103.005.

STATUTES

In the year two thousand four, on the thirtieth day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

SHAH CAPITAL PARTNERS, L.P a partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» which such party declared to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the «Law»), of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 2. The Company's name is SSCV INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner, apart from a public offering of securities and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's capital is set at € 29,900 (twenty-nine thousand nine hundred Euro), represented by 299 (two hundred and ninety-nine) shares with a nominal value of € 100 (one hundred Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or the sole manager as the case may be.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of one manager.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

In case of plurality of managers, the meeting can be validly held in presence in person, by proxy or by representative, of a majority of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by a majority of the managers present or duly represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

General meetings of shareholders

Art. 15. Decisions of the shareholders are taken as follows:

In case of plurality of shareholders, the holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held annually in Luxembourg on the last business day of June. Other general meetings of shareholders shall be held in the city of Luxembourg at time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1st January and closes on 31st December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general

meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the board of managers or the sole manager (as the case may be) may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be) itself, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 24. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2004.

Subscription - Payment

All the 299 (two hundred and ninety-nine) shares representing the capital have been entirely subscribed by SHAH CAPITAL PARTNERS L.P, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of € 29,900 (twenty-nine thousand nine hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

Is appointed as manager for an undetermined duration:

- Mr Ajay Shah, residing at c/o Shah Capital Partners, 5201 Great America Pkwy, Suite 532, Santa Clara, CA 95054, United States of America.

The Company shall be bound by the sole signature of one manager.

The Company shall have its registered office at 59, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

SHAH CAPITAL PARTNERS, L.P, une société constituée aux îles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street. P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Fondateur ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. La dénomination de la société est SSCV INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous droits, valeurs, brevets et licences, les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour un prix jugé convenable; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit, sans faire appel public à l'épargne et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (sociétés holding) du 31 juillet 1929.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance.

Le siège social pourra être transféré à toute autre place au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant dans les formes prévues par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, (sous forme d'établissement permanent ou non), tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique s'il y a lieu.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à € 29.900 (vingt-neuf mille neuf cents Euros), représenté par 299 (deux cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de €100 (cent Euros) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés prise dans les formes requises pour la modification des présents statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire de(s) associé(s), représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Dans l'hypothèse où il y aurait un gérant unique, celui-ci disposerait de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas de gérant unique, par décision de ce gérant unique. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prises dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes ou par une décision de l'associé unique. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un seul gérant.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérant.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 24 (vingt-quatre heures avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les gérants peuvent renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si une majorité de gérants, présents ou représentés en vertu d'une procuration, sont présents.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions doivent être prises expressément que cela soit par écrit, par lettre circulaire, lettre, courrier électronique, fax ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Assemblée générale des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises comme suit:

En cas de pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg le dernier jour ouvré de juin («business day»). Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Excepté en cas d'opérations courantes concluent dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique, le cas échéant, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs commissaires peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, le cas échéant, qui décide des termes et conditions de son / leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, peut, à la majorité fixée par la Loi pour le paiement de dividendes, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 24. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (le cas échéant) qui détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2004.

Libération - Apports

La totalité des 299 (deux cent quatre-vingt-dix-neuf) parts représentant le capital social a été intégralement souscrite par SHAH CAPITAL PARTNERS L.P, prénommée, et entièrement libérée par apport en numéraire de sorte que la somme de 29.900 (vingt-neuf mille neuf cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Résolution des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant pour une durée indéterminée

- M. Ajay Shah, demeurant au c/o SHAH CAPITAL PARTNERS, 5201 Great America Pkwy, Suite 532, Santa Clara, CA 95054, Etats-Unis.

La Société se trouvera engagée par la signature d'un seul gérant.

Le siège social de la Société est établi à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 96, case 12. – Reçu 299 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

J. Elvinger.

(077036.3/211/486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

COGELO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 89.478.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076372.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

BARCAFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 21, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 72.057.

—
Réunion du Conseil d'Administration du 21 mai 2004 à 16 heures

Ordre du jour:

Nomination de Monsieur Biasini aux fonctions d'Administrateur-Délégué.

Présents ou représentés:

Jacques Engel, Administrateur-Délégué,

Jonathan Engel, Administrateur,

Damien Biasini, Administrateur.

Il est tout d'abord constaté que le conseil d'administration est complet.

Les administrateurs proposent de nommer Monsieur Damien Biasini aux fonctions d'Administrateur-Délégué sur l'activité Restaurant-Bar.

Les administrateurs mentionnent que la société ne peut plus être engagée sans la signature incontournable de Monsieur Biasini.

Les débats sont ouverts.

Il est constaté que cette décision est du ressort du Conseil d'Administration, conformément à la Loi et aux statuts.

La décision:

«Les administrateurs décident de nommer Monsieur Damien Biasini aux fonctions d'Administrateur-Délégué sur l'activité Restaurant-Bar».

«Les administrateurs constatent que la société ne peut plus être engagée sans la signature incontournable de Monsieur Biasini».

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Copie du présent procès verbal sera consignée.

Pour le Conseil d'administration

J. Engel / J. Engel / D. Biasini

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075755.3/1091/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

A.L.S.A., ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 28.610.

—
*Protokollauszug der ordentlichen Generalversammlung, welche am Sitz der Gesellschaft
zu Luxemburg, am 14. April 2004 abgehalten wurde*

Beschlussfassung

8. Neuwahl des Verwaltungsrates

Mit Ablauf dieser Generalversammlung endet das Mandat der bisherigen Verwaltungsratsmitglieder.

Entsprechend den Vorschlägen der Aktionäre werden folgende Herren zu Verwaltungsratsmitgliedern für einen Zeitraum ernannt, der nach der ordentlichen Generalversammlung von 2006 endet:

Klaus M. Patig, Mitglied des Vorstandes COMMERZBANK AG, Frankfurt

Dr. Friedrich Schmitz, Konzernleitung ASSET MANAGEMENT COMMERZBANK AG, Frankfurt

Dr. Volker Doberanzke, Chief Operating Officer COMINVEST ASSET MANAGEMENT, GmbH, Frankfurt

Hans-Jürgen Löckener, Head of Retail COMINVEST ASSET MANAGEMENT, GmbH, Haar b. München

Wolfgang Plum, Chief Investment Officer COMINVEST ASSET MANAGEMENT, GmbH, Frankfurt

Claus Weltermann, Head of Institutional COMINVEST ASSET MANAGEMENT, GmbH, Frankfurt

Martin Zielke, Konzernleitung Zentrales Geschäftsfeld Private Kunden, COMMERZBANK AG Frankfurt

Luxemburg, den 14. April 2004.

gez. Vorsitzender / gez. Schriftführer / gez. Stimmzähler

Für die Richtigkeit der Abschrift:

Luxemburg, 28. Juni 2004.

Dr. Schmitz / Dr. Doberanzke

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02590. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(075904.3/242/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

NORI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 94.326.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 6 septembre 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

Catégorie A

- Monsieur Renaud Belnet, demeurant à 6, rue Martiny, F-13008 Marseille,
- Madame Chantal Dubois, demeurant professionnellement au 11, rue Général-Dufour à Genève.

Catégorie B

- Monsieur Guy Hornick, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075860.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

A.D. STRATEGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 81.915.

L'an deux mille quatre, le treize septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A.D. STRATEGY S.A., ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 81.915, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1066 du 26 novembre 2001.

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Mahmoud Derguiani, expert-comptable, demeurant à Fameck (France) qui assume également la fonction de scrutateur.

Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus (Belgique) est désignée comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social.
2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
3. Modification de l'article 10 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X Septembre, à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. (premier alinéa). Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que la Société sera désormais valablement engagée par la signature collective de deux administrateurs-délégués et de modifier par conséquent l'article 10 des statuts comme suit:

«Art. 10. La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs-délégués.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Derguiani, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, vol. 145S, fol. 7, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

F. Baden.

(076478.3/200/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

A.D. STRATEGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 81.915.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(076479.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

ARROBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 63.384.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 mai 2004 au siège de la société

Présents:

Monsieur Claude Thiry, Administrateur délégué
EURCO S.A., Administrateur, représentée par Rudy Paridaens
Madame Reine Crommelynck, Administrateur

Absent:

Monsieur Mohamed Jendoubi, Administrateur

Le Conseil se réunit à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Claude Thiry

Le Président constate que la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés.

Dès lors, le Conseil est régulièrement apte à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation de la création d'un bureau administratif au Grand-Duché du Luxembourg, Zoning industriel L-8287 Kehlen.

Résolution

A l'unanimité, le conseil prend la résolution suivante:

1. Le Conseil approuve la décision du 24 mai 2004 relative à la création d'un bureau administratif au zoning industriel à L-8287 Kehlen.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

R. Crommelynck / C. Thiry

Administrateur / Administrateur délégué

EURCO S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076100.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

DONIFIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2561 Luxembourg, 17, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 93.886.*Décision de l'associé unique*

LE BON SAMARITAIN, A.s.b.l., avec siège social à L-2665 Luxembourg, 17, rue du Verger associé unique de la société DONIFIX, S.à r.l.

ici valablement représentée par

Madame Victoire Grosrenaud-Saoui demeurant à L-4927 Hautcharage, 1 rue de Hivange,

prend la décision de changer les gérants administratifs:

c'est-à-dire,

- La gérante administrative sortante est Madame Fatima Gouzoul demeurant à L-5956 Itzig, 24, rue de la Corniche,

- Le gérant administratif sortant est Monsieur Nabil Chelbat demeurant à L-5956 Itzig, 24, rue de la Corniche,

- La nouvelle gérante administrative est Madame Victoire Grosrenaud demeurant à L-4927 Hautcharage, 1, rue de Hivange. Elle devient gérante administrative unique.

Cette décision prend effet à la date du 3 septembre 2004.

Fait pour valoir ce que de droit,

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

V. Grosrenaud-Saoui.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03378. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075894.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

A.I. ASESORIA DE INVERSIONES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 57.469.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 6 août 2004, que: Décharge spéciale est donnée à Monsieur Patrick Schott pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de sa démission, la cooptation de Madame Kerstin Kramer est acceptée.

Sont élus et réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur Pierre-Alain Eggy, Portfolio Manager, 1, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

- Madame Kerstin Kramer, employée de banque, 1, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

- Monsieur Gilles Somers, employé de banque, 1, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075910.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

ZEUS PROPERTY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 34.709.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés au 1 ^{er} janvier 2003	- 1.374.755,40 EUR
- Résultats de l'exercice.	- 106.447,38 EUR
- Report à nouveau	- 1.481.202,78 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076271.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

CERE COINVEST FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 102.906.*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société le 25 août 2004*

Il a été décidé le 25 août 2004 par l'Associé Unique de la Société de nommer, comme gérant unique de la Société, pour une période indéterminée, CERE COINVEST, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 17 août 2004, dont la publication est en cours au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en remplacement de CEREP, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 83.245 et constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 21 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 90 du 17 janvier 2002, (Page 4280), dont la démission, avec effet immédiat au 25 août 2004 a été acceptée par l'Associé Unique, qui lui a donné pleine et entière décharge pour sa gestion.

Conformément à l'article 10 des statuts de la Société, la Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075985.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

ASIST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-6717 Grevenmacher, 4, rue Sainte-Catherine.
R. C. Luxembourg B 88.850.*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire d'ASIST, S.à r.l.
tenue au siège social de Grevenmacher le 31 mai 2004 à 15.00 heures*

1 - Bureau

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Maurice Brouwers, qui désigne aux fonctions de secrétaire Monsieur Antonio Pilotto.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Isabelle Devis.

2 - Composition de l'assemblée

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

1. que les Actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau;

1. qu'il résulte de ladite liste de présence que les actionnaires détenant ensemble l'entièreté du capital social, sont représentés et les mandataires déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération;

1 dès lors la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Lecture et approbation des comptes annuels pour l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 2003.

2. Affectation du résultat.

3. Décharge aux Administrateurs.

L'Assemblée reconnaît que les faits ci-dessus tels qu'exposés par le Président sont exacts et que l'Assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer.

Monsieur le Président rappelle que chaque action donne droit à une voix et que les décisions peuvent être prises à la majorité simple des voix.

Résolutions

1. L'Assemblée approuve les comptes annuels pour l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 2003.

2. L'Assemblée constate que le bénéfice net après impôt de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003 s'élève à 27.718,82 EUR et décide d'affecter le résultat comme suit:

- Dotation à la réserve légale	82,93 EUR
- Report à nouveau	27.635,89 EUR

3. L'Assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats durant l'exercice comptable se clôturant au 31 décembre 2003.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 16 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Signature / signature / signature
Secrétaire / Scrutateur / Président

Liste de présence de l'Assemblée Générale extraordinaire du 31 mai 2004

Actionnaires	Nombre d'actions	Signatures
Brouwers Maurice	45	Signature
Devis Isabelle	10	Signature
Pilotto Antonio	45	Signature
Total	<u>100</u>	

Signature / signature / signature
Secrétaire / Scrutateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03224. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076098.2//52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

LUXTECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm.
R. C. Luxembourg B 20.693.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

(076041.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

**ALLIANCE RESOURCES S.A., Société Anonyme,
(anc. ALLIANCE RESOURCES HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.689.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 9 septembre 2004

Première résolution

La démission de WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes est acceptée avec effet au 29 avril 2004 et décharge lui est donnée pour l'exercice.

Deuxième résolution

La nomination de CONSOLIDA S.A., avec siège social à Via Pasteur, 1, CH-6830 Chiasso, en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée avec effet au 29 avril 2004. Son mandat sera renouvelable lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076063.3/587/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

NEGO DIRECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 70.153.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Signature.

(076373.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

ELBALUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 29.169.

—
Décision

En date du 1^{er} avril 2004, les soussignés:

- Monsieur Martial Sins,
- Monsieur Paul Sunnen,
- Madame Stella Battista,

déclarent démissionner avec effet immédiat de leurs postes d'administrateurs de la société ELBALUX HOLDING S.A., avec siège social à Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

Munsbach, le 1^{er} avril 2004.

M. Sins / P. Sunnen / S. Battista.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076616.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

ELBALUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 29.169.

—
Résolution

La FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. démissionne de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Munsbach, le 1^{er} avril 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02580. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076613.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

ELBALUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 29.169.

—
Résolution

La FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. avec siège sociale à Munsbach, dénonce avec effet immédiat le siège de la société ELBALUX HOLDING S.A. à l'adresse L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

Munsbach, le 2 août 2004.

Pour le domiciliataire

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076605.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

NPI (SERVICES), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 86.984.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

NPI (SERVICES), S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant A / Gérant A

Signatures / Signatures

(076172.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ADLERFINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.926.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076261.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ADLERFINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.926.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 juillet 2004

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edmond Ries.

Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02909. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076259.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

MELTEMI INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 95.871.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 9 septembre 2004

Première résolution

La démission de WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes est acceptée avec effet au 2 septembre 2004 et décharge lui est donnée pour l'exercice.

Deuxième résolution

La nomination de CONSOLIDA S.A., avec siège social à Via Pasteur, 1, CH-6830 Chiasso, en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée avec effet au 2 septembre 2004. Son mandat sera renouvelable lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03635. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076067.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

NPI (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 86.983.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

NPI (LUXEMBOURG), S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant A / Gérant A

Signatures / Signatures

(076173.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

BISCARROSSE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

H. R. Luxembourg B 15.603.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2001, eingetragen in Luxemburg, am 17. September 2004, Referenz LSO-AU03598, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von und in Luxemburg, am 20. September 2004 hinterlegt.

ERGEBNISVERWENDUNG

- Gewinn des Geschäftsjahres.	1.186.511,57 USD
- Ergebnisvortrag.	956.709,67 USD
- Vortrag auf neue Rechnung.	2.143.221,24 USD

Zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial.

Luxemburg, den 3. September 2004.

Unterschrift.

(076264.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

BISCARROSSE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

H. R. Luxembourg B 15.603.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2002, eingetragen in Luxemburg, am 17. September 2004, Referenz LSO-AU03601, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von und in Luxemburg, am 20. September 2004 hinterlegt.

ERGEBNISVERWENDUNG

- Gewinn des Geschäftsjahres.	331.347,74 USD
- Ergebnisvortrag.	2.143.221,24 USD
- Vortrag auf neue Rechnung.	2.474.571,98 USD

Zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial.

Luxemburg, den 3. September 2004.

Unterschrift.

(076267.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

POLYVAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 19.692.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POLYVAL HOLDING S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(076283.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

POLYVAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 19.692.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 août 2004**Quatrième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008 statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

POLYVAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076289.3/045/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

RELAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 60.984.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RELAN HOLDING S.A., Société Anonyme

T. Fleming / G. Hornick

Administrateur / Administrateur

(076286.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

RELAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 60.984.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 mai 2004

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RELAN HOLDING S.A., Société anonyme holding

T. Fleming / Guy Hornick

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03069. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076294.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

PBS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.460.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 9 septembre 2004

Première résolution

La démission de WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes est acceptée avec effet au 3 mai 2004 et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

La nomination de CONSOLIDA S.A., avec siège social à Via Pasteur, 1, CH-6830 Chiasso, en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée avec effet au 3 mai 2004. Son mandat sera renouvelable lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076071.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

FERMETURES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 87.459.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076374.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

R.N. EXPRESS LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 89.685.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076376.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

R.N. EXPRESS LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 89.685.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076375.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

SHANNON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.274.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 9 septembre 2004

Première résolution

La démission de WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes est acceptée avec effet au 3 mai 2004 et décharge lui est donnée pour l'exercice.

Deuxième résolution

La nomination de CONSOLIDA S.A., avec siège social à Via Pasteur, 1, CH-6830 Chiasso, en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée avec effet au 3 mai 2004. Son mandat sera renouvelable lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03640. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076075.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

A.F.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 40.732.

—
*Extrait des résolutions du 22^{ème} Conseil d'Administration de A.F.E. S.A.
prises par vote circulaire en date du 15 juillet 2004*

«

2. Le Conseil prend note de la démission de Monsieur Enrique Flores de son poste d'Administrateur avec effet au 31 juillet 2004.

Le Conseil remercie vivement Monsieur Flores pour l'intérêt qu'il a porté au développement des affaires de la société.

3. Le Conseil décide de coopter, avec effet au 31 juillet 2004, la société GECALUX S.A., représentée par Monsieur Maurice Haag, qui accepte, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Enrique Flores.

Cette cooptation sera soumise pour ratification à la plus prochaine Assemblée Générale.»

Pour la société

J. Badenes / F. Artal

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03599. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076122.3/730/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

LOLA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 49.793.

—
Décision

En date du 1^{er} avril 2004, les soussignés:

- Monsieur Martial Sins,
- Monsieur Paul Sunnen,
- Madame Stella Battista,

déclarent démissionner avec effet immédiat de leurs postes d'administrateurs de la société LOLA S.A.H., avec siège social à Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

Munsbach, le 1^{er} avril 2004.

M. Sins / P. Sunnen / S. Battista.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076618.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

LOLA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 49.793.

—
Résolution

La FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. démissionne de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Munsbach, le 1^{er} avril 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076611.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

LOLA S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 49.793.

—
Résolution

La FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. avec siège sociale à Munsbach, dénonce avec effet immédiat le siège de la société LOLA S.A.H. à l'adresse L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

Munsbach, le 2 août 2004.

Pour le domiciliataire

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076608.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

LUCKERATH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 58.461.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

LUCKERATH S.A., Société Anonyme Holding

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(076175.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

G.I.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 82.036.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004. Signature.
(076382.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

G.I.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 82.036.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004. Signature.
(076387.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

POLITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.771.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 9 septembre 2004

Première résolution

La démission de WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes est acceptée avec effet au 3 mai 2004 et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

La nomination de CONSOLIDA S.A., avec siège social à Via Pasteur, 1, CH-6830 Chiasso, en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée avec effet au 3 mai 2004. Son mandat sera renouvelable lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03643. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076078.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

GRANELLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 52.809.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 23 août 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de GRANELLO S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- de démettre de ses fonctions EURAUDIT, S.à r.l., ayant son siège social au 16, allée Marconi, Luxembourg, de sa fonction de Commissaire aux Comptes et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer CAS SERVICES S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes de la société et ce avec effet immédiat, sa fonction expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2009.

Luxembourg, le 23 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076218.3/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

KORDY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.938.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 9 septembre 2004

Première résolution

La démission de WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes est acceptée avec effet au 30 avril 2004 et décharge lui est donnée pour l'exercice.

Deuxième résolution

La nomination de CONSOLIDA S.A., avec siège social à Via Pasteur, 1, CH-6830 Chiasso, en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée avec effet au 30 avril 2004. Son mandat sera renouvelable lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03645. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076081.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

FINMEK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.282.

—
Par lettre en date du 22 mars 2004, notifiée à la société en date du 8 avril 2004, Monsieur Paolo Campagnolo, dirigeant d'entreprise, demeurant Via Ragazzi del'99 n° 78, I-35030 Citadella (PD), Italie a donné sa démission de la société FINMEK INTERNATIONAL S.A.

Par lettre en date du 6 septembre 2004, notifiée à la société en date du 10 septembre 2004, Monsieur Guido Gemmellaro, conseil commercial, demeurant 4, Ch. de la Haute Belotte, CH-1222 Genève, Suisse, a donné sa démission de la société FINMEK INTERNATIONAL S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINMEK INTERNATIONAL S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Agent Administratif

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03766. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076092.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SIREF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 87.599.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2004, réf. LSO-AU03572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(076108.3/1172/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

BRICKEDGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 56.635.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(076329.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

CUM LAUDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 62.812.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

CUM LAUDE S.A., Société Anonyme
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué

Signatures

(076179.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

HOLGARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 43.503.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés au 1 ^{er} janvier 2003	- 93.804,33 EUR
- Résultats de l'exercice	- 8.728,38 EUR
- Report à nouveau	- 102.532,71 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076274.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

CANTOR MANAGEMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 74.224.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Signature.

(076377.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

TCHILUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 82.825.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Signature.

(076378.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

EUREDIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 58.110.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076379.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

COBELPIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.075.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 août 2004

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur-délégué de Madame Dominique Jung, administrateur de sociétés, demeurant 1a, rue de l'Industrie à B-7321 Bernissart ainsi que les mandats d'administrateur de Monsieur Philippe Brilot, administrateur de sociétés, demeurant 1a, rue de l'Industrie à B-7321 Bernissart, de Monsieur Dominique Leone, administrateur de sociétés, demeurant 1a, rue de l'Industrie à B-7321 Bernissart et de Monsieur Georges Krieger, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg.

L'Assemblée accepte la démission de son mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU01020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076310.3/655/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

AERO FACILITIES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 88.417.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Signature.

(076385.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

WAPLINVEST S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 26.544.

—
Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

WAPLINVEST S.A. (en liquidation)

FIN CONTRÔLE S.A.

Le liquidateur

Signatures

(076344.2/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

HAARDWAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9770 Rumlange, Maison 10.
R. C. Luxembourg B 98.823.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 31 août 2004, réf. DSO-AT00169, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 septembre 2004.

Signature.

(903053.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

FEGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 72.287.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT05936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076391.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

FEGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 72.287.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT05945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076392.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

ATLANTICA YACHT INSURANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.982.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh of August.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MODERN RE S.A., having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, RCS Luxembourg B 34.097, represented by Mr Lars Stensgard, account manager, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 12th 2004.

Which proxy shall be signed *in varietur* by the attorney of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a single member limited liability company and to draw up its Articles of Association as follows:

Title I.- Name - Registered Office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a single member limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18th 1933 on limited liability companies, as amended and December 28th 1992 on single member limited liability companies (hereafter the «Law») as well as by the present articles (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The name of the company is ATLANTICA YACHT INSURANCE, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 4. The object of the corporation is to act as an insurance agent for yachts and pleasure craft by means of cross border activities within the European Union's member states - i.e. to act as an insurance intermediary by marketing and selling insurance products.

The corporation can moreover perform all commercial and financial activities, more generally all operations on movables and real estate, which have the aim to facilitate or develop, directly or indirectly, its activities, and can effect all operations which are directly or indirectly linked to the corporate object.

Art. 5. The company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the shareholders will not put an end to the company.

Title II.- Capital - Parts

Art. 7. The capital of the company is fixed at one hundred and fifty thousand Swedish Krona (150,000.- SEK) represented by one hundred and fifty (150) shares of one thousand Swedish Krona (1,000.- SEK) each.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole shareholder, as long as there is only one shareholder.

In case there is more than one shareholder, parts are freely transferable among shareholders. Transfer of parts inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval given in general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a shareholder and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by one or more managers appointed by the shareholders for an undetermined term. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders.

Any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

Title IV.- General meeting of Shareholders

Art. 11. The sole shareholder shall exercise all the powers vested with the general meeting of the shareholders under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole shareholder. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one shareholder, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the company's capital, subject to the provisions of the Law.

Any shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a shareholder, to represent him at a general meeting of shareholders and to vote in his name and stead.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 13. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Title VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 14. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the shareholders on the parts of the company.

The final surplus will be distributed to the shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII.- Varia

Art. 15. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present Articles.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the company and shall end on December 31th 2004.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

MODERN RE S.A., prenamed, one hundred and fifty shares. 150

Total: one hundred and fifty shares. 150

The shares have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of one hundred and fifty Swedish Krona (150,000.- SEK) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

For the purpose of registration, the corporate capital of 150,000.- SEK is valued at EUR 16,443.-.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named shareholder has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is fixed at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2) Have been elected managers (gérants) of the company for an undetermined period:

a) Mr Mikael Holmberg, Director, MODERN TREUHAND S.A., residing at 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, born in Aker (Sweden) on June 22th 1959,

b) Mr Jan-Erik Svensson, Risk and Reinsurance Manager, MODERN INSURANCES COMPANY LTD, residing at Kungsgatan 8, Stockholm (Sweden), born in Enskede (Sweden) on January 25th 1949,

c) Mr Lars Nordstrand, Managing Director, MODERN INSURANCES COMPANY LTD, residing at Kungsgatan 8, Stockholm (Sweden), born in Nordmaling (Sweden) on March 25th 1951.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept août,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MODERN RE S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, RCS Luxembourg B 34.097, représentée par Monsieur Lars Stensgard, account manager, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 juillet 2004.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et en arrêter les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la société sera ATLANTICA YACHT INSURANCE, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Art. 4. La société a pour objet l'activité d'agent d'assurances pour yachts et embarcations de plaisance par des activités frontalières à l'intérieur des Etats Membres de l'Union Européenne, c'est-à-dire d'agir comme intermédiaire en assurances en commercialisant et en vendant des produits d'assurances.

La société pourra en plus accomplir toutes opérations commerciales et financières, plus généralement toutes opérations relatives à la propriété immobilière ou mobilière qui sont de nature à faciliter ou développer directement ou indirectement ses activités, et elle pourra effectuer toutes opérations qui sont directement ou indirectement en relation avec l'objet social.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre II.- Capital- parts sociales

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à cent cinquante mille couronnes suédoises (150.000.-SEK) représenté par cent cinquante (150) parts sociales de mille couronnes suédoises (1.000.-SEK) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 9. Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés pour une période indéterminée. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

Tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 11. L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées dans des procès verbaux conservés dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Titre V.- Année sociale - Profits - Réserves

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, servira au remboursement des apports faits par les associés sur les parts de la société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la société.

Titre VII.- Varia

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

MODERN RE S.A., prénommée, cent cinquante parts sociales,	150
Total: cent cinquante parts sociales,	150

Les parts ont été entièrement libérées moyennant apport en espèces, de sorte que le montant de cent cinquante mille couronnes suédoises (150.000.-SEK) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de 150.000.-SEK est évalué à EUR 16.443,-.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la société est établi à 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2) Ont été nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Mikael Holmberg, Director, MODERN TREUHAND S.A., demeurant à 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, né à Aker (Suède), le 22 juin 1959,

b) Monsieur Jan-Erik Svensson, Risk and Reinsurance Manager, MODERN INSURANCES COMPANY LTD, demeurant à Kungsgatan 8, Stockholm (Suède), né à Enskede (Suède), le 25 janvier 1949,

c) Monsieur Lars Nordstrand, Managing Director, MODERN INSURANCES COMPANY LTD, demeurant à Kungsgatan 8, Stockholm (Suède), né à Nordmaling (Suède), le 25 mars 1951.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Stensgard, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, vol. 21, fol. 89, case 7. – Reçu 164,43 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

P. Frieders.

(076380.3/212/257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

NIC SCHILLING ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach/Clervaux, Maison 23.

R. C. Luxembourg B 91.521.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Signature.

(903049.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

NIC SCHILLING ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach/Clervaux, Maison 23.

R. C. Luxembourg B 91.521.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des associés du 23 juillet 2004

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Nico Schilling.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02913. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(903048.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

A.J.P.L. CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1363 Howald, 22, rue du Couvent.

R. C. Luxembourg B 102.985.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur José Assuncao Pereira, employé, né à Alvarenga/Arouca (Portugal) le 10 mai 1957, demeurant à L-1363 Howald, 22, rue du Couvent;

2.- Monsieur Paulo Aniceto Pereira Nunes, ouvrier, né à Casteloos/Vale de Cambra (Portugal) le 14 octobre 1979, demeurant à L-1363 Howald, 22, rue du Couvent;

3.- Madame Liliana Patricia Pereira Nunes, sans profession, née à Macieira de Cambra (Portugal) le 29 décembre 1983, épouse de Monsieur Marco Antonio Simoes Martins, demeurant à L-5884 Hesperange, 326, route de Thionville.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de A.J.P.L. CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Howald.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, carrelage, plafonnage et façades.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil quatre.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Par Monsieur José Assuncao Pereira, employé, né à Alvarenga/Arouca (Portugal) le 10 mai 1957, demeurant à L-1363 Howald, 22, rue du Couvent, deux cent soixante parts sociales,	260
2.- Par Monsieur Paulo Aniceto Pereira Nunes, ouvrier, né à Casteloos/Vale de Cambra (Portugal) le 14 octobre 1979, demeurant à L-1363 Howald, 22, rue du Couvent, cent vingt parts sociales,	120
3.- Par Madame Liliana Patricia Pereira Nunes, sans profession, née à Macieira de Cambra (Portugal) le 29 décembre 1983, épouse de Monsieur Marco Antonio Simoes Martins, demeurant à L-5884 Hesperange, 326, route de Thionville, cent vingt parts sociales,	120

Total: cinq cents parts sociales,

500

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est à L-1363 Howald, 22, rue du Couvent.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur José Assuncao Pereira, prénommé.

3.- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Assuncao Pereira, P. Pereira Nunes, L. Pereira Nunes, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, vol. 145, fol. 3, case 11. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 septembre 2004.

T. Metzler.

(076522.3/222/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

ERRE NOVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 55.550.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076080.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ERRE NOVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 55.550.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 mai 2004 à 10.30 heures

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée générale accepte le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes;

2. L'assemblée générale approuve les états financiers au 31 décembre 2003 et décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice 2003, correspondant à 957.854,85 EUR;

3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions pendant l'exercice social 2003;

4. L'assemblée générale accorde des tantièmes aux administrateurs pour l'exercice social 2004 pour un montant correspondant à 28.600,- EUR.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée close à 11.00 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02890. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076079.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

POTPOURRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Schouweiler, 12, rue du 9 Septembre.

R. C. Luxembourg B 85.811.

L'an deux mille quatre, le huit septembre.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

A comparu:

Madame Malou Prott, commerçante, née à Dudelange, le 13 février 1970, demeurant à L-4995 Schouweiler, 12, rue du 9 Septembre.

Laquelle comparante déclare qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée POTPOURRI, S.à r.l., avec siège social à L-4320 Esch-sur-Alzette, 7, rue du X Septembre, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 février 2002, publié au Mémorial C no 749 en date du 16 mai 2002.

Laquelle associée s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et dont elle déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et elle prend les résolutions suivantes:

- 1.- L'assemblée générale décide de transférer le siège social à Schouweiler.
- 2.- Suite à la résolution qui précède, la première phrase de l'article 2 aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est fixé à Schouweiler.» (...)

- 3.- L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4995 Schouweiler, 12, rue du 9 Septembre. Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais et charges du présent acte seront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Prott, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2004, vol. 887, fol. 70, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 20 septembre 2004.

R. Schuman.

(076415.3/237/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

POTPOURRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Schouweiler, 12, rue du 9 Septembre.

R. C. Luxembourg B 85.811.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

R. Schuman.

(076417.3/237/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

PROCURIUM INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 97.985.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue le 15 septembre 2004 à Luxembourg

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:
128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076412.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

GENERAL INVEST IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 102.998.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le premier septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) FINANCIAL PLANNING AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., société de droit luxembourgeoise ayant son siège à Luxembourg.

2) MARBURY INTERNATIONAL BUSINESS GROUP LLC., société de droit du Wyoming ayant son siège à Cheyenne dans l'Etat du Wyoming, Etats-Unis.

3) FRUCTILUX BUSINESS LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège à P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Toutes trois sont ici représentées par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant es dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs ont déclaré constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci- après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: GENERAL INVEST IMMO S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'exécution de toutes opérations immobilières, notamment l'achat, la vente, la gestion et l'administration de biens immobiliers, ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, la prestation de services à Filiales, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Titre II. - Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Titre IV. - Année sociale - Assemblées générales

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Titre V. - Généralités

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. FINANCIAL PLANNING AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., prédésignée, une action	1
2. MARBURY INTERNATIONAL BUSINESS GROUP LLC., prédésignée, mille cinq cent quarante neuf actions	1.549
3. FRUCTILUX BUSINESS LTD, prédésignée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
Total: trois mille cent actions.	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100 % (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes es qualités qu'elles agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et à l'unanimité elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur pour la durée de six ans:

- 1) COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège à Luxembourg.
- 2) M. Pierre Schwartz, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- 3) M. Claude Favre, administrateur de sociétés, demeurant au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes pour la durée de six ans:

La société EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 97, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

J. Elvinger.

(076907.3/211/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

CRUCIBLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 12.744.

Messieurs M.G.M. Atmore, J.R. Darné, D.E. Salmon et J.T. Wheeler ont démissionné du Conseil d'Administration de la société avec effet au 7 juillet 1999.

M. T.AM. Bosman a été nommé au conseil d'administration de la société avec effet au 7 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour extrait conforme

G.F. Adams

Director

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03959. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076315.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

BIRDIE INVESTMENT PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6942 Niederanven, 27, Mehlstrachen.

R. C. Luxembourg B 102.994.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le onze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

1.- La société anonyme ALBATROS INVESTMENT PARTICIPATION S.A., ayant son siège social à Niederanven, 27 Mehlstrachen, L-6942, ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée;

2.- Monsieur Jason Rea, informaticien, demeurant à L-1510 Luxembourg, 15, avenue de la Faïencerie, ici représenté par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration elle délivrée.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées à l'acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de BIRDIE INVESTMENT PARTICIPATION S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 3. La société a pour objet la promotion, l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille (32.000,-) Euros représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille (1.000) Euros chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration, par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, les nom, prénom,

profession et domicile des cessionnaires proposés. Dans les huit jours de la réception de cette lettre le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, n'est pas tel que le nombre d'actions attribué à chaque actionnaire exerçant, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort par les soins du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préférence doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée dans les quinze jours de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Si un délai de soixante jours s'est écoulé depuis la notification à la société par l'actionnaire vendeur de son intention de vendre sans que ni la société ni un ou plusieurs actionnaires n'aient fait valoir leur droit de préemption dans les formes et de la manière telles qu'exposées ci-dessus, l'actionnaire vendeur est en droit de précéder à la vente projetée.

Toute vente effectuée en violation du droit de préemption ci-dessus est inopposable à la société et aux actionnaires.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; actionnaires ou non.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de Monsieur Frank Fischer et Monsieur Jason Rea.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi ne peuvent pas être compromises, seront déferées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

Art. 17. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 18. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 19. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 20. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} du mois de janvier et finit le 31 du mois de décembre de chaque année.

Art. 22. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 4 mai à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 4 mai 2005 à 10.00 heures.

Par exception, le premier président et vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

ALBATROS INVESTMENT PARTICIPATION S.A., préqualifié, seize actions	16 actions
Monsieur Jason Rea, préqualifié, seize actions	16 actions
Total: trente-deux actions	32 actions

Toutes les actions ont été libérées à raison d'un quart, de sorte que la somme de huit mille (8.000,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille Euros (2.000,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Frank Fischer, préqualifié;
 - Monsieur Jason Rea, préqualifié;
 - Monsieur Marc Wagner, demeurant à L-5290 Neuhäusgen, Kiischteeuw, 16.
3. Le mandat des administrateurs est fixé à 6 années et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009.
4. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de Monsieur Frank Fischer et de Monsieur Jason Rea, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 7 des statuts.
5. LA FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l., avec siège social à Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall, est désignée comme commissaire aux comptes en charge de la révision des comptes de la société.
6. Le mandat du commissaire aux comptes est fixé à 3 années et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2006.
7. L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégués à la gestion journalière, le(s)quel(s) portera(ont) le titre d'administrateur(s)-délégué(s).
8. Le siège de la société est fixé à L-6942 Niederanven, 27 Mehlstrachen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signés avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, vol. 144S, fol. 69, case 8. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

J. Elvinger.

(076853.3/211/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

COGEFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8542 Lannen, 5, rue de Hostert.

R. C. Diekirch B 4.339.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 369 du 10 juillet 1997.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 21 septembre 2004, réf. DSO-AU00122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903042.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

NORAMCO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7640 Christnach, 9, Fielsersstrooss.

R. C. Diekirch B 5.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 31 août 2004, réf. DSO-AT00166, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 septembre 2004.

Signature.

(903055.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

WORLDWIDE INDUSTRIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 50.686.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

WORLDWIDE INDUSTRIAL, S.à r.l.

P. Mestdagh

Gérant

(076346.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SENSIENT FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 96.548.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour SENSIENT FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(076348.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

LIMPERTSBERG CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 98.191.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(076428.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

IMOVESTLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 69A, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 90.732.

L'an deux mille quatre, le dix septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Mademoiselle Sylvaine Madeleine Flohr, commerçante, demeurant à F-57700 Hayange, 66, rue Foch, ici représentée par Monsieur Bertrand Isidore Gill, expert immobilier, demeurant à F-57100 Thionville, 32, rue Joffre, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 10 septembre 2004;

2.- Monsieur Pierre Caracciolo, facteur, demeurant à F-57140 Woippy, 51, route de Rombas, ici représenté par Monsieur Bertrand Isidore Gill, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 10 septembre 2004.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire, agissant ès-dites qualités et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée IMOVESTLUX, S.à r.l., ayant son siège social à L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 27 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 178 du 19 février 2003.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 90.732.

II. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1. à Mademoiselle Sylvaine Madeleine Flohr, prénommée, cinquante parts sociales,	50
2. à Monsieur Pierre Caracciolo, prénommé, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

III. Les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2004, le siège social de la société de L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz à L-1520 Luxembourg, 69A, rue Adolphe Fischer.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

IV. Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700.-), est à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V. Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au mandataire, agissant ès-dites qualités, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: B. I. Gill, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, vol. 145S, fol. 6, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 septembre 2004.

T. Metzler.

(076482.3/222/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

IMOVESTLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 69A, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 90.732.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 septembre 2004.

T. Metzler.

(076483.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

ProLogis POLAND II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.778.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(076439.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

ProLogis POLAND II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,-

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.778.

—
Extrait (traduction) des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 13 septembre 2004

Il a été décidé que:

Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076569.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

TARKETT SOMMER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang, Z.I. de Lentzweiler.
R. C. Luxembourg B 92.065.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 14 septembre 2004, réf. DSO-AU00070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 septembre 2004.

J.-J. Ehx

Fondé de Pouvoir

(903062.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

IRL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 3, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 90.045.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Diekirch, le 14 septembre 2004, réf. DSO-AU00074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 septembre 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(076460.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

BEIM BURG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 6, Steil.

R. C. Luxembourg B 102.770.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 31 août 2004, réf. DSO-AT00165, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 septembre 2004.

Signature.

(903054.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

PITT'S SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 32, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 94.638.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 août 2004.

Pour le gérant

Signature

(903064.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

SAN LORENZO CITRUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 4, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 96.020.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Signature

(903065.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

SETTEBELLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 7, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 96.345.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Signature

(903066.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.
